

Saint-Honoré BK&A
140, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Membre de la Compagnie de Paris

APLITEC Audit & Conseil
4-14 rue Ferrus
75014 PARIS
Membre de la Compagnie de Paris

SYNERGIE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE **31 DÉCEMBRE 2024**

SYNERGIE

SE au capital de 121 810 000 €

Siège social : 160 bis Rue de Paris

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

329 925 010 RCS NANTERRE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

A l'Assemblée Générale de la société SYNERGIE SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2024

- 3

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

Société concernée	Objet	Montant	Personnes concernées*	Motivation
INTERKADRA S.p. Z.o.o. (Pologne)	Garantie à première demande dans le cadre des lignes de crédit accordées (10.000.000 PLN) à hauteur de 120 % (Garantie autorisée par décision du 18 janvier 2024).	12.000.000 PLN	V. Vaney	Autorisation de garantie à première demande dans le cadre de la ligne de crédit accordées à la filiale polonaise Interkadra S.p. Z.o.o.
SYNACO GLOBAL RECRUITMENT PTY (Australie)	Complément et renouvellement de garantie dans le cadre des lignes de crédit accordées à hauteur de 110 % du crédit (complément de garantie et renouvellement de la garantie autorisés par décisions des 7 mai 2024 et 20 juin 2024).	31.350.000 AUD	V. Vaney	Complément et renouvellement de garantie dans le cadre des lignes de crédit accordées à la filiale australienne SYNACO GLOBAL RECRUITMENT pour tenir compte de l'acquisition des actifs de la société IPA Personnel Services et renouvellement de la garantie

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Société concernée	Objet	Montant	Personnes concernées*
SYNACO GLOBAL RECRUITMENT PTY (Australie)	Garantie dans le cadre des lignes de crédit accordées (22.000.000 AUD) à hauteur de 110 % du crédit.	24.200.000 AUD	V. Vaney
SYNACO GLOBAL RECRUITMENT PTY (Australie)	Garantie dans le cadre d'un prêt pour l'acquisition de parts sociales d'une société de droit australien	0€ Remboursé en 2023	V. Vaney
SYNERGIE PROPERTY	Cautionnement dans le cadre d'un prêt en vue de l'acquisition d'un immeuble	3 357 035€	V. Vaney
SYNERGIE PROPERTY	Cautionnement dans le cadre d'un prêt en vue de l'acquisition d'immeubles	2 799 437€	V. Vaney
SYNERGIE PROPERTY	Cautionnement dans le cadre d'un prêt en vue de l'acquisition d'un immeuble	0€ Remboursé au cours de l'exercice 2024	V. Vaney

SYNERGIE PROPERTY	Cautionnement de prêt immobilier en vue de la réalisation de travaux	0€ Remboursé au cours de l'exercice 2024	V. Vaney
SYNERGIE PROPERTY	Cautionnement de prêt immobilier	81 767€	V. Vaney
DCS EASYWARE	Garantie dans le cadre d'un prêt CIC pour l'acquisition d'un groupe de sociétés de droit espagnol	334 035€	V. Vaney
DCS EASYWARE	Garantie dans le cadre d'un prêt CRCA pour l'acquisition d'un groupe de sociétés de droit espagnol	1 411 565€	V. Vaney
DCS EASYWARE	Cautionnement à hauteur de 60% dans le cadre d'un prêt BPRP pour l'acquisition d'un groupe de sociétés de droit espagnol	0€ Remboursé au cours de l'exercice 2024	V. Vaney
SYNERGIE TEMPORARY HELP (Slovaquie)	Apport en compte courant assimilable à des fonds propres	60.000 €	V. Vaney
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	Cautionnement de prêt immobilier	133 190€	V. Vaney
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne)	Cautionnement dans le cadre d'un prêt pour l'acquisition d'actions d'une société de droit autrichien	255 863€	V. Vaney J. Vaney

SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne)	Cautionnement dans le cadre d'un prêt pour l'acquisition d'actions d'une société de droit autrichien	0€ Remboursé au cours de l'exercice 2024	V. Vaney J. Vaney
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne)	Cautionnement dans le cadre d'un prêt en vue de l'acquisition d'un immeuble	0€ Remboursé au cours de l'exercice 2024	V. Vaney J. Vaney
SYNERGIE TT EMPRESA DE TRABAJO TEMPORAL (Espagne)	Cautionnement dans le cadre d'un prêt en vue de l'acquisition d'un immeuble	83 034€	V. Vaney
SYNERGIE ETT (Portugal)	Convention d'avance en compte courant en partie bloqué et non rémunéré	Intérêt au taux EURIBOR 1 mois + 1% à partir de 250.000 € avec un minimum de 1%	V. Vaney
SYNERGIE ETT EMPRESA DE TRABALHO TEMPORÁRIO (Portugal)	Garantie à première demande en faveur de la banque BNP PARIBAS FORTIS en garantie du remboursement du crédit accordé	300.000 €	V. Vaney
ACORN RECRUITMENT (Royaume-Uni)	Cautionnement dans le cadre d'un prêt en vue de l'acquisition d'un immeuble	0€ Remboursé au cours de l'exercice 2023	V. Vaney

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2024

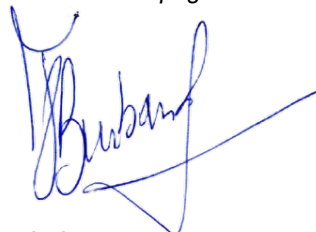
- 7

Société concernée	Objet	Montant	Personnes concernées*
DIALOGUE & COMPETENCES (À la suite de la fusion absorption avec EURYDICE PARTNERS)	Convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune	1.724.000 €	V. Vaney
SYNERGIE EXECUTIVE	Convention d'abandon de créances avec retour à meilleure fortune	715.170 €	V. Vaney

Fait à Paris, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

SAINT HONORE BK&A

Membre de la Compagnie de Paris

Frédéric BURBAND

APLITEC AUDIT & CONSEIL

Membre de la Compagnie de Paris

Sébastien LE NEEL